



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM. ANDRES Thomas, CHAXEL Frédéric, EGIZII Marc, HOERR Thierry, KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, QUENOUILLE Richard (arrivé à 19h10 après délibérations), WEISS Adrien

Mmes COLSON Caroline, GROSSE Sabine, HUMMEL Jeannine, KLIPFEL Aline, MAURER Eliane, LOGEL Clothilde, MOCHEL Sandy, PFISTER Anne-Marie, REHAIEM Audrey, WOLF Carmen

Excusé (es) : MM. BUCHY Martial, HEIDEIER Honoré, HOF Jean-Claude, LOHMANN LASCH Florian, PRINTZ Stéphane (pouvoir à M. WEISS Adrien), Mme FROMM Carmen (pouvoir à M. HOERR Thierry),

Absents : M. LOGEL Christian, Mmes MUCKENSTURM Christiane, SCHIMPF Fabienne

Secrétaire de séance : Jean-Claude KOEBEL

Nombre de voix délibératives : 17 + 2

Le Conseil municipal s'est réuni en visioconférence afin de respecter les gestes barrières.

1) **A. ACHATS DE TERRAINS – DENT CREUSE AU-DESSUS DE LA RUE DE LA GARE**

Considérant que la vente à la Collectivité concerne les parcelles suivantes situées en section 04, nouvellement arpentées :

- Parcelle 1 /4 (anciennement parcelle 133) : 71.73 ares
- Parcelle 2 /5 (anciennement parcelle n°5) : 10.25 ares
- Parcelle 4 /6 (anciennement parcelle n°6) : 7.75 ares
- Parcelle 6 /7 (anciennement n°7) : 7.37 ares
- Parcelle 8 /8 (anciennement n°8) : 10.22 ares

Puis les parcelles :

- n° 171 d'une superficie de 13.15 ares
- n° 307 d'une superficie de 15.98 ares
- n° 9 d'une superficie de 13.77 ares

Considérant que l'ensemble des superficies à acheter s'élève à 150.22 ares,

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** d'acquérir lesdites parcelles.

B. ACHATS DE TERRAINS – DENT CREUSE AU-DESSUS DE LA RUE DE LA GARE

Considérant que les propriétaires actuels sont favorables à une vente de leur terrain cadastré section 4 n°108 d'une superficie de 8.11 ares au profit de la Commune de BETSCHDORF,

Considérant que les vendeurs sont favorables à vendre la parcelle au prix de 1500€ HT l'are et que la Commune est prête à l'acheter à ce prix,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'acquérir ladite parcelle au prix de 1500€ HT l'are avec prise en charge des frais et permet à M. Le Maire de signer les actes et tout autre document par devant Notaire.

2) VENTE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT SANDMATT

Le lot 2 d'une superficie de 5.91 a été proposé à la vente et a trouvé acquéreurs.
Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité des voix cette vente.

3) ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE POUR UN AGENT COMMUNAL

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix de recruter un agent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité sur la période allant du 2 juillet 2021 au 1^{er} janvier 2022 au sein de la piscine municipale et permet à M. le Maire de signer le contrat et tout autre document s'y rapportant

4) CREATION DE POSTE POUR UN TRAVAIL SAISONNIER

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix de recruter un agent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité sur la période d'été (1^{er} août au 31 août 2021) et permet à M. le Maire de signer le contrat et tout autre document s'y rapportant.

5) MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix de mettre à la disposition du Doner Kebab la licence IV de la Collectivité pour une utilisation jusqu'au 31 décembre 2021 à l'euro symbolique.

6) REDUCTION DE LOYERS – LOTS DE CHASSE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- De voter des réductions de loyers pour les lots 2 - 3 - 4 à compter de l'année 2021 et ce, jusqu'à la fin de bail à savoir 2024.

De permettre à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant

7) ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE CONTRAT D'EXPLOITATION ET MAINTENANCE DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE

Considérant la nécessité de lancer une nouvelle mise en concurrence de l'exploitation et maintenance de la chaufferie bois et du réseau de chauffage puisque le marché arrive à échéance au 31 décembre 2021,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix de :

- Travailler avec le bureau d'études THERMI-D en tant qu'assistant à Maîtrise d'ouvrage, et de lancer par la suite un marché d'exploitation et de maintenance de la chaufferie et de son réseau
- De permettre à M. Le Maire de signer tout document s'y rapportant

8) DEVIS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE

Considérant que le montant des travaux s'élève à 18 832.62€ TTC,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de valider ces devis d'ENGIE pour le montant ci-dessus.

9) DECISION DU MAIRE
CONTRAT DE MAINTENANCE MICROBIB

Le logiciel MICROBIB est retenu pour la gestion des ouvrages au sein de la bibliothèque municipale.
Sa maintenance s'élève à 345€ HT.

Informations diverses :

Projet de méthanisation

Des courriers sont actuellement distribués dans les boîtes aux lettres de particuliers concernant le futur projet de méthanisation qui se situera en sortie de Rittershoffen vers Kuhlendorf.

Une association s'est créée pour s'opposer à ce projet porté par des agriculteurs de Surbourg et de Rittershoffen.

Le Conseil communautaire avait donné un avis favorable pour accueillir le projet sur un terrain qui le permettait au vu du zonage mais en aucune manière, ne s'était positionné sur la pertinence dudit projet.

C'est une opération qui fait polémique notamment sur les rotations au niveau transport, rejet de gaz, odeurs...

Affiché du 5 juillet au 5 août 2021

Jean-Claude KOEBEL
Secrétaire de séance



Adrien WEISS
Maire

